

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RETOURNAC**043-214361624-20241204-DEL2024_092BIS-DE
2024/12/04

N° 2024/092

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, en présence du public, sous la présidence de Madame Patricia GOUDARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Daniel DI LITTA, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, Carole GIGANT, David SUC, Stéphanie GRANOUILLET, Patrice WAUTHIER, Pierre ASTOR, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés :

Thierry BENEVENT a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Maëlle JOLY a donné pouvoir à Patrice WAUTHIER, Corinne TARGHETTA a donné pouvoir à Pierre ASTOR, Ludovic LHOSTE a donné pouvoir à Jean-Claude ABRIAL, Sébastien VINCENT a donné pouvoir à Anne-Sylvie MIRMAND.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ROCHE

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	16
Nombre de procurations :	6
Nombre d'absents :	0

Objet : La Base de Loisirs – Réaménagement du site – Attribution des marchés

Monsieur Jean-Claude ABRIAL, adjoint informe les membres du conseil municipal de la consultation passée en procédure adaptée pour un marché concernant le programme de travaux du réaménagement du site de La Base de Loisirs.

La date limite de réception des candidatures était fixée au 21 novembre 2024 à 19H.

Vu la commission finances du 28 novembre 2024 qui a émis un avis favorable ayant étudié le tableau d'analyse et de classement des offres et approuvant le choix de l'entreprise dont l'offre est la mieux-disante au vu des critères de jugement tels que définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- les conditions techniques (50%),
- et les conditions financières (50%).

Monsieur Jean-Claude ABRIAL propose d'attribuer les marchés publics aux entreprises dont les offres sont économiquement les plus avantageuses dans le respect du Code de la Commande Publique.

Désignation prestation	Entreprise - Domicile	MONTANT HT	MONTANT TTC
LOT 1 – Maçonnerie - Démolition	Entreprise : SYC Adresse : ZA Lavée - 43200 YSSINGEAUX SIRET : 332 889 930 00035	33 539.60	40 247.52
LOT 2 – Enduit chaux & Patrimoine	Entreprise : SAS Fabien MICHEL Adresse : ZA Lachamp - 43260 ST PIERRE EYNAC SIRET : 534 783 972 00027	151 579.00	181 894.80
LOT 3 – Charpente – Couverture - Solivage	Entreprise : SAS GIBERT Menuiserie Charpente Adresse : ZA de Lavée – 345 rue des Merisiers 43200 YSSINGEAUX SIRET : 531 671 261 00026	54 284.37	65 141.24
LOT 4 – Menuiserie extérieure	Entreprise : DURIEUX FERMETURE Adresse : ZA de Chambaud - 43620 ST ROMAIN LACHALM SIRET : 433 072 402 00038	63 153.00	75 801.60

AR Prefecture

		043-214301624-20241204-DEL2024_092BIS-DE Recu le 28/01/2025 38100	31 867.15	38 240.58
LOT 5 - Menuiserie intérieure	Entreprise : CABESTAN Adresse : 68 rue Anatole France - GRENOBLE SIRET : 450 214 416 00247			
LOT 6 – Cloisons – Plâtrerie - Peinture	Entreprise : BRANCHE Adresse : 5 et 5 bis ZA Nolhac - 43350 SAINT-PAULIEN SIRET : 420 586 133 00027		45 210.50	54 252.60
LOT 7 – Béton ciré	Entreprise : ST PEINTURE & DECORATION Adresse : Les Breux - 43800 MEZERES SIRET : 844 327 650 00017		19 005.00	22 806.00
LOT 8 – REVETEMENTS DE SURFACE	Aucune offre (consultation infructueuse)			
LOT 9 – ELECTRICITE	Entreprise : JELEC Adresse : Sarlanges - 43130 RETOURNAC SIRET : 849 780 895 00017		41 379.50	49 655.40
LOT 10 – PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION	Entreprise : 2PCE Adresse : 180 CHEMIN DES BARBELOTTES 07160 SAINT JEAN ROURE SIRET : 913 225 355 00019		44 199.07	53 038.88
LOT 11 – TERRASSEMENT – RESEAUX - REVETEMENTS	Entreprise : JEAN YVES PORTE TX PUBLICS Adresse : ZA Le Moulin du Mas - 42380 LA TOURETTE SIRET : 849 534 144 00019		78 449.00	94 138.80
LOT 12 - SERRURERIE	Entreprise : RC METAL Adresse : ZI La Chaud – Rue de l'Industrie 43130 RETOURNAC SIRET : 879 909 349 00018		5 900.00	7 080.00

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Attribue les marchés à procédure adaptée concernant le programme travaux du réaménagement du site de La Base de Loisirs.
- Hormis pour le lot 8 déclaré infructueux, pour lequel il est décidé de relancer une consultation,
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2025,
- Autorise Madame le Maire à signer les marchés et toute pièce s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,